

PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trente du mois de juillet à vingt-heure, se sont réunis au Centre d'Affaires et de Rencontres de Baume les Dames, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 16 septembre 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 43

QUORUM : 22

PRÉSENT(S) : BEAUDREY Bruno, BEUDET Thierry, BEZ Stéphane suppléant de BRUNELLA Jean-Yves, BOURIOT Claude, BOUVARD Jacky, BRAND Christian, BRAND Yves, CARTIER Frédéric, CARTIER Damien, CONTEJEAN Georges, DODIVERS Marc-André, DOURIAUX Roland, DROUVOT Christian, DUPONT Christophe suppléant de PASTEUR Alain, DURUPT Régis, DUTRIEUX Gérard, FEUVRIER Bruno, GARNIER Georges, JACQUOT Alain, JANUEL Philippe, JOUILLEROT Gérard, LAIGNEAU Catherine suppléante de PARROT André, LAURENT Michel, MARBOEUF Sylviane, MARQUIS Martine, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, MESNIER André suppléant de GUGLIELMETTI Christophe, MOREL Xavier, PACCHIOLI Stéphanie, PETITE Henri, RONDOT Philippe, ROTH Alain, SALVI Thierry, SCALABRINO Agnès, THIEBAUT Laure, TOURTIER Laurent, VERDIERE Michel et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS : -

ABSENT(S) : COURANT Alain, HERRANEY François, MESNIER Dominique et PIQUARD Charles.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARBOEUF Sylviane

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : BONDI Gérald (Commune de La Bretennière), HUEBER Claude (commune d'Ornans), MOTTE Michel (commune de Branne), PRETRE Patrice (commune de Bretonvillers), ROUHIER Dominique (Commune de Sancey), TYROLE Emilie (Fontenelle-Montby).

SERVICES DU PETR PRÉSENT : FERNIOT Béatrice (chargée de mission structuration et valorisation des filières locales), MOUILLET Stéphanie (Directrice), PECHON Gwendoline (Chargée de mission LEADER), PELLETIER Ludovic (Chargé de mission SCoT) et VANHELLE Marine (Assistante de projets).

Constatant que le quorum est atteint, le Président, Thomas VIGREUX, déclare la séance ouverte. Il remercie les membres de leur présence puis rappelle l'ordre du jour.

Le Président demande qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Sylviane MARBOEUF accepte la proposition.

Le Président annonce qu'une nouvelle réunion a eu lieu avec l'Agence Régionale de Santé et les services de la Préfecture concernant l'évolution de la situation du COVID en Bourgogne - Franche-Comté. Il propose à Monsieur Yves BRAND, Vice-Président en charge de la santé, de retracer les échanges.

Monsieur BRAND annonce que la situation évoluant chaque jour, il fait donc état des données au 16 septembre. Il explique que dans le Doubs, la circulation du virus est lente et diffuse et ce, de manière homogène sur le département. Le nombre de personnes testées positives augmente, de par le nombre de tests qui est plus important, mais aussi par le nombre de cas d'infection qui est lui aussi à la hausse. Il met en avant que si le nombre d'hospitalisations augmente lentement, la durée est moins importante car des progrès sur les traitements ont été réalisés (moins d'intubation et plus d'oxygénation).

Monsieur BRAND explique que l'ARS travaille notamment sur :

- l'organisation de la priorisation des tests selon le public avec résultat en 24h-48h en lien avec les laboratoires,
- l'évitement de pénurie : il n'y a plus de problème pour le masque et le gel mais la seule tension réside dans la disponibilité de gants,
- le renforcement du « contact tracing » pour mieux veiller au respect de la règle d'isolement (le délai passe de 14 jours à 7 jours),
- le renforcement de prévention auprès des publics fragiles et des jeunes : communication sur l'importance du respect des gestes barrières par exemple.

Monsieur BEAUDREY fait remonter la difficulté pour certains parents dont les enfants sont affectés par le COVID de se faire tester et de pouvoir aller travailler dans des délais raisonnables.

Monsieur BRAND préconise de se rendre chez son médecin généraliste pour bénéficier d'un arrêt de travail comme évoqué par l'ARS.

Le Président précise que les fermetures d'école sont actuellement gérées, au cas par cas, par le rectorat en lien avec la Préfecture.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 JUILLET 2020

Délibération D1-3-2020 : approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 juillet 2020

Le Président expose les motifs.

Le procès-verbal du comité syndical du 30 juillet 2020, qui a été envoyé à l'assemblée avec la convocation, est soumis à approbation.

Le Président annonce que l'approbation porte Une erreur de syntaxe a été modifiée page 5 (« Monsieur PACCHIOLI » a été remplacé par « Madame PACCHIOLI ») Les conseillers seront invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur ce document.

Après avoir invité les conseillers à faire connaître de nouvelles observations à formuler, le Président soumet au vote

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 30 juillet 2020.*

Votants : 39 / Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

► DÉLÉGATIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président détaille les délégations qu'il a attribuées suite à l'installation de l'exécutif.

1 ^{er} Vice-président	Georges GARNIER	Mobilité et ses politiques Transport Mobilité Service de transport à la demande TADOU
2 ^{ème} Vice-président	Frédéric CARTIER	Urbanisme et planification SCoT Aménagement et planification Urbanisme Revitalisation des bourgs-centres
3 ^{ème} Vice-président	Charles PIQUARD	Développement des filières locales et du programme LEADER Agriculture Filière bois Actions sociales et solidaires Circuits alimentaires
4 ^{ème} Vice-président	Philippe JANUEL	Village de demain ...
5 ^{ème} Vice-président	Philippe RONDOT	Transition énergétique et économies d'énergie Suivi du PCAET Sensibilisation à l'environnement Dispositif des CEE Logement
6 ^{ème} Vice-président	Yves BRAND	Santé et ses politiques Santé (dont Contrat Local de Santé)

► MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRE COMPOSANT LE BUREAU

Délibération D2-3-2020 : modification du nombre de membres composant le bureau

Le Président expose les motifs.

Lors du comité syndical du 30 juillet 2020, les membres ont procédé à l'installation du comité syndical et de la gouvernance.

Par délibération D2-2-2020, le comité syndical a déterminé le nombre de membres du bureau à 10 avec la composition suivante :

Le Président : Thomas VIGREUX

- 1^{er} Vice-Président : Georges GARNIER

- 2^{ème} Vice-Président : Frédéric CARTIER

- 3^{ème} Vice-Président : Charles PIQUARD

- 4^{ème} Vice-Président : Philippe JANUEL

- 5^{ème} Vice-Président : Philippe RONDOT

- 6^{ème} Vice-Président : Yves BRAND

- et : Bruno BEAUDREY, Jean-Claude MAURICE et Christian BRAND en leur qualité de président respectif des trois intercommunalités ci-après désignées : 2 Vallées Vertes, Doubs Baumois et Pays Sancey –Belleherbe.

Comme échangé lors du comité syndical du 30 juillet dernier et lors du bureau réuni le 31 août 2020, il est proposé d'augmenter le nombre de sièges au bureau de 10 à 18 membres.

↳ Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité que la composition du bureau du PETR passe de 10 à 18 membres.

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

► **ÉLECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU SUITE À LA MODIFICATION DE L'INSTANCE**

Délibération D3-3-2020 : Élection des nouveaux membres du bureau suite à la modification de l'instance

Le Président expose les motifs.

Par délibérations D2-2-2020, le comité syndical a déterminé le nombre de membres du bureau à 10.

Par délibération modificative D2-3-2020, le comité syndical s'est prononcé concernant la modification du nombre de membres composant le bureau.

Le comité syndical procède au vote des 8 nouveaux membres supplémentaires.

Les membres suivants sont tous élus, au 1^{er} tour à l'unanimité des suffrages :

- Monsieur Claude BOURIOT (CC2VV)
- Monsieur Régis DURUPT (CCPSB)
- Monsieur Alain JACQUOT (CCDB)
- Madame Martine MARQUIS (CC2VV)
- Monsieur Arnaud MARTHEY (CCDB)
- Monsieur Thierry SALVI (CC2VV)
- Madame Agnès SCALABRINO (CCDB)
- Monsieur Michel VERDIERE (CC2VV).

↳ Délibération : Le comité syndical, après en avoir voté, proclame que la composition du bureau est la suivante :

- Président : Thomas VIGREUX
- 1^{er} Vice-Président : Georges GARNIER
- 2^{ème} Vice-Président : Frédéric CARTIER
- 3^{ème} Vice-Président : Charles PIQUARD
- 4^{ème} Vice-Président : Philippe JANUEL
- 5^{ème} Vice-Président : Philippe RONDOT
- 6^{ème} Vice-Président : Yves BRAND
- Monsieur Bruno BEAUDREY
- Monsieur Claude BOURIOT
- Monsieur Christian BRAND
- Monsieur Régis DURUPT
- Monsieur Alain JACQUOT
- Madame Martine MARQUIS
- Monsieur Arnaud MARTHEY
- Monsieur Jean-Claude MAURICE
- Monsieur Thierry SALVI
- Madame Agnès SCALABRINO
- Monsieur Michel VERDIERE

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

► **LEADER : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCAL**

Le Président précise que la modification porte cette fois seulement sur les élus représentants les collectivités du Doubs central mais que certains membres du collège privé devront être également modifiés (démission de leur structure, etc.). Il indique que cette modification se fera lors du prochain comité syndical.

Délibération D4-3-2020 : LEADER : modification de la composition du comité de programmation du Groupe d'Action Local

Le Président expose les motifs.

Le comité de programmation, instance décisionnelle du programme européen LEADER sur le Doubs central, est composé d'un collège privé et d'un collège public qui intègre notamment des élus du territoire. Suite aux élections, il convient de proposer au Groupe d'Action Locale une nouvelle liste de membres représentant les collectivités du Doubs central au comité de programmation conformément à la délibération D5-2-2020.

La proposition est la suivante :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Charles PIQUARD	Jean-Claude MAURICE
Thomas VIGREUX	Arnaud MARTHEY
Alain ROTH	Philippe JANUEL
Georges GARNIER	Bruno BEAUDREY
Frédéric CARTIER	Christian BRAND
Yves BRAND	Damien GRAIZELY

Vu la délibération DCS3-7-2015 du 15 décembre 2015 validant la composition du Comité de Programmation du Groupe d'Action Local LEADER.

Vu les délibérations DCS6-1-2016, DCS1-3-16, D3-3-2017, D15-2-18, D6-4-2018 et D9-3-2019 modifiant cette composition.

Vu la délibération D5-2-2020 qui énonce que « lors de renouvellement de mandats électoraux, le comité syndical établira la nouvelle liste de membres pour les représentants des collectivités du Doubs central siégeant au collège public du comité de programmation. Cette liste sera validée par le Comité de programmation »

Proposition de composition du Comité de Programmation au 22 septembre 2020

COLLEGE PUBLIC (9 voix)			
Titulaire		Suppléant	
Nom Prénom	intervenant au comité de programmation en qualité de	Nom Prénom	intervenant au comité de programmation en qualité de
Thomas VIGREUX	Président du PETR	Arnaud MARTHEY	Conseiller syndical au PETR du Doubs central
Charles PIQUARD	Vice-Président du PETR	Jean-Claude MAURICE	Président de la Communauté de communes Doubs baumois
Frédéric CARTIER	Vice-Président du PETR	Christian BRAND	Président de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Alain ROTH	Vice-Président de la Communauté de communes des Deux Vallées Vertes	Philippe JANUEL	Vice-Président du PETR
Georges GARNIER	Vice-Président du PETR	Bruno BEAUDREY	Président de la Communauté de communes des Deux Vallées Vertes

Yves BRAND	Vice-Président du PETR	Damien GRAIZELY	Conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Sandra PEROUX	Responsable du Doubs au Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté	Florent DUMORTIER	Technicien forestier du Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté
Sylvain LAPLACE	Chargé de mission développement forestier à l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté	Philippe RONDOT	Elu à l'Union départementale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté
Delphine LOMBARDET	Chargée de développement économique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Franche Comté	Catherine HUMBERT	Chargée de développement économique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Franche Comté

COLLEGE PRIVÉ (11 voix)

Titulaire		Suppléant	
David PERRIGUEY	Coprésident du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs et du territoire de Belfort (GAB 25 et 90)	Nuria LOYANT	Coprésidente du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs et du territoire de Belfort (GAB 25 et 90)
Yvan PERRIN	Salarié de la scierie du Plateau	Eric DUCROT	Dirigeant Les Avivés de l'Est
Christian DUBOIS	Délégué général de FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté	Frédéric BLANCHOT	Dirigeant de Ébénisterie Blanchot
Dominique BELFORT	Présidente de l'Association des Commerçants et des Artisans du Pays de Rougemont (ACAPR)	Reinier WESTPALM VAN HOORN	Conseiller au bureau de l'Association des Commerçants et des Artisans du Pays de Rougemont (ACAPR)
Jean-Claude PIQUARD	Président de l'association Les Jardins d'IDÉEs	Medhi MANNA	Directeur de l'ensemblier DéFi
Frédéric CUSCO	Directeur Franche-Comté Active	Julia REMONNAY	Chargée de mission Émergence à l'association Franche-Comté Active
Gilbert MARBOEUF	Président du Conseil de Développement	Christian PERROT	Vice-Président du conseil de Développement
Jocelyne DEL CAMPO	Vice-présidente du Réseau Santé Doubs Central	Céline BONNET	Adjointe au cadre de coordination du Réseau de Santé Doubs Central
Claude HENRIOT	Membre invité à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort	Christophe CHAMBON	Élu à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort
Christèle LENGLET	Membre du Conseil d'Administration de l'association Des artistes à la campagne	Emmanuelle BORN	Membre du Conseil d'Administration à l'association Des artistes à la campagne
François MATHIEU	Trésorier de l'association Gaïa	Karin AFFLARD	Secrétaire de l'association Gaïa

↳ *Délibération* : Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de modification de la composition du comité de programmation qui sera soumise au comité de programmation LEADER pour qu'il la valide.

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

► ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAO

Délibération D5-3-2020 : élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président expose les motifs.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une commission permanente désignée pour la durée du mandat et qui siègera également aux jurys et commissions composées en jury.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414-2 et 1411-5 ;

Elle se compose d'un président ou de son représentant et de 5 membres titulaires et suppléants.

La proposition de composition est la suivante :

Titulaire	Suppléant
Monsieur VIGREUX (Président)	Georges GARNIER
Bruno BEAUDREY	Michel VERDIERE
Jean-Claude MAURICE	Agnès SCALABRINO
Christian BRAND	Yves BRAND
Philippe JANUEL	Martine MARQUIS
Charles PIQUARD	Alain JACQUOT

Le comité syndical procède au vote des membres titulaires et suppléants.

Les membres proposés suivants sont tous élus, au 1^{er} tour à l'unanimité des suffrages.

↳ *Délibération : le comité syndical, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, élit au 1^{er} tour et à l'unanimité la composition de CAO telle que proposée.*

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

► DÉLÉGUÉS À LA FÉDÉRATION SCOT

Le Président laisse la parole à Frédéric CARTIER, Vice-Président en charge de l'urbanisme et de la planification.

Délibération D6-3-2020 : délégués à la Fédération Nationale des SCoT

Le Vice-Président en charge de l'urbanisme et de la planification expose les motifs.

La Fédération Nationale des SCoT est une association qui a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun et participer aux politiques nationales d'aménagement du territoire. Il s'agit d'un lieu d'échanges et de formation et de prospective pour les membres de cette fédération et d'un représentant des SCoT auprès des instances de l'État.

Par délibération D10-1-2020 du 23 janvier 2020, les membres du comité syndical ont accepté que le PETR adhère à la Fédéscot pour l'année 2020 et ont désigné Monsieur Frédéric CARTIER comme membre titulaire et Monsieur Arnaud MARTHEY comme membre suppléant pour représenter le PETR au sein de l'assemblée générale de la Fédéscot.

Suite au renouvellement du Conseil Syndical, les membres sont donc invités à désigner de nouveaux représentants pour représenter le PETR au sein de l'assemblée générale de la Fédéscot : un représentant titulaire et un suppléant.

Le Président soumet à délibération.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical désigne à l'unanimité Frédéric CARTIER comme membre titulaire et Sylviane MARBOEUF comme suppléante.*

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

► DÉLÈGUES À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU PAYS DE MONTBÉLIARD (ADU)

Délibération D7-3-2020 : délégués à l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

Le Vice-Président en charge de l'urbanisme et de la planification expose les motifs.

L'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU) rassemble sous forme d'association loi 1901, l'État, des collectivités territoriales, des communes, des structures intercommunales, des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général.

Le PETR du Doubs central, et initialement le Syndicat Mixte pour le SCoT du Doubs central, est membre adhérent de l'ADU depuis 2014.

A ce titre, les statuts de l'ADU prévoient la possibilité pour le PETR d'être représenté par deux titulaires et deux suppléants.

Par délibération D5-4-17, le comité syndical du PETR en date du 14 septembre 2017 avait désigné Messieurs Frédéric CARTIER et Arnaud MARTHEY comme titulaires et Madame Sylviane MARBOEUF et Monsieur Yves BRAND comme suppléants.

Suite au renouvellement du conseil syndical, les membres sont donc invités à désigner de nouveaux représentants pour représenter le PETR au sein des instances de l'ADU : deux représentants titulaires et deux suppléants.

Le Président soumet à délibération.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical désigne à l'unanimité Frédéric CARTIER et Sylviane MARBOEUF comme membres titulaires et Bruno BEAUDREY et Alain ROTH comme membres suppléants.*

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

► DÉLÉGUÉS AU CNAS

Délibération D8-3-2020 : délégués au CNAS

Le Président expose les motifs.

Le PETR du Doubs central adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour ses salariés.

À ce titre, deux délégués doivent représenter la structure au sein des instances du CNAS pendant 6 ans : un pour les élus et un pour les agents.

Suite à la modification de l'exécutif, il convient que le PETR délibère de nouveau pour désigner ces nouveaux représentants.

Le Président soumet à délibération.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical désigne à l'unanimité Monsieur TOURTIER pour le collège des élus et Madame PECHON pour le collège des agents.*

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

► DÉLÉGUÉ À L'ADAT

Délibération D9-3-2020 : délégué à l'ADAT

Le Président expose les motifs.

L'Agence départementale d'appui aux territoires (ADAT) permet aux communes et à leurs groupements de bénéficier d'une offre de services en matière d'assistance et de conseils dans le domaine informatique et juridique notamment.

L'ADAT est composée de deux instances que sont le Conseils d'Administration et l'Assemblée Générale.

Par délibération n° D12-4-17 du 14 septembre 2017, les membres du comité syndical ont décidé d'adhérer à l'ADAT.

Au vu du renouvellement du conseil syndical, les membres sont invités à désigner un membre pour représenter le PETR au sein de l'assemblée générale de l'ADAT.

Il est proposé de désigner Monsieur Charles PIQUARD pour siéger et représenter le PETR du Doubs central à l'ADAT.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical désigne à l'unanimité Monsieur PIQUARD pour représenter le PETR du Doubs central au sein de l'assemblée générale de l'ADAT.*

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

► MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Délibération D10-3-2020 : modification de la composition du Conseil de Développement

Le Président expose les motifs.

Par délibération n°DCS6-4-15 du 1^{er} juillet 2015, le comité syndical validait la composition du Conseil de Développement.

Par délibération DCS7-6-15 du 15 septembre 2015, DCS7-5-2016 du 19 octobre 2016, D10-4-17 du 14 septembre 2017 et D8-3-2018 du 4 juillet 2018, le comité syndical a modifié sa composition.

Comme formalisé dans la délibération du 1^{er} juillet 2015, la composition du Conseil de développement n'est pas figée et peut évoluer.

Suite à la demande de Monsieur Claude DUQUET de se retirer du Conseil de Développement, il convient de se prononcer sur sa nouvelle composition.

Proposition de composition au 22 septembre 2020

NOM Prénom	Structure	Fonction	Domaine d'activité	Date d'intégration
BAUDIN Christine-Noëlle	CCI du Doubs	Élue référente pour le Doubs central		14 septembre 2017
BELFORT Dominique	Association des commerçants et des artisans du Pays de Rougemont	Présidente		1 ^{er} juillet 2015
BOUQUET Maryane	Espace Séniors	Responsable de coordination		1 ^{er} juillet 2015
DOUGOUD Rebecca				14 septembre 2017
GUYOT Jean-Christian	Familles Rurales	Administrateur Familles rurales Baume-les-Dames		1 ^{er} juillet 2015
GUYON-VEUILLET Liliane	Association SOLIDD			4 juillet 2018
HENRIOT Claude	Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du territoire de Belfort	Membre du bureau		1 ^{er} juillet 2015
LAVILLE André				14 septembre 2017
LENGLET Christèle	Les artistes à la campagne	Membre du CA et du bureau		14 septembre 2017
MARBOEUF Gilbert			Ancien agent de la DREAL	1 ^{er} juillet 2015
MATHIEU François	Gaïa	Trésorier		1 ^{er} juillet 2015
PERROT Christian			Banquier à la retraite	1 ^{er} juillet 2015
PICASSE Jean-Dominique			Commerçant retraité	20 mars 2018
SAGE Laurent	CCI du Doubs	Directeur des études économiques et territoriales		14 septembre 2017
TATU-VERDOT Martine		Cadres Professionnelles et Intellectuelles supérieures	Écrivain public, Artiste, Hébergeuse	19 octobre 2016
WESTPALM VAN HOORN Reinier	OT Rougemont	Président		1 ^{er} juillet 2015

↳ *Délibération* : Après en avoir délibéré, le comité syndical valide la nouvelle composition du Conseil de Développement.

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

3. CONTRACTUALISATION

► CONTRAT DE RURALITÉ

Le Président explique que le contrat de ruralité vise à définir, en fonction de son Projet de territoire du Doubs central, les projets structurants sur le PETR pour lesquels des financements de l'État peuvent être obtenus. Par le biais de ce contrat, les services de l'État affectent au mieux les fonds disponibles (DETR, FNADT, DSIL...) afin d'optimiser les financements sur les dossiers.

Il indique que ce contrat d'une durée de 4 ans permet d'intégrer les opérations structurantes du territoire autour de 6 volets prioritaires :

1. accessibilité aux services et aux soins,
2. développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc...),
3. redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
4. mobilités,
5. transition écologique,
6. cohésion sociale.

Le Président rappelle que l'État accorde beaucoup d'importance à la notion d'opération structurante et souhaite également que les dossiers intégrés à l'avenant connaissent un dépôt d'exécution très rapide, à savoir dans l'année. Le Président met en avant que quoiqu'il en soit, c'est l'État qui réalise le choix définitif des dossiers ainsi que les montants attribués pour chaque projet retenu.

Il rappelle que le PETR du Doubs central a signé son Contrat de Ruralité en 2016 pour la période 2017-2020. Annuellement un avenant est réalisé pour définir les dossiers à intégrer dans le contrat.

Programmation 2017-2019 du contrat de ruralité

avenant annuel	Maître d'ouvrage	CC	Intitulé du projet	Montant subvention
2017	Rougemont	CC2VV	Maison associative culturelle et son parking	130 000 €
	Sancey et Pays de Clerval		Etude de programmation pour la revitalisation des bourgs centres pour les 2 communes	10 000 €
	L'Isle sur le Doubs et Rougemont	CC2VV	Etude de programmation pour la revitalisation des bourgs centres pour les 2 communes	10 000 €
	Baume les Dames	CCDB	Réhabilitation du cinéma	150 000 €
	Baume les Dames	CCDB	Création d'une brasserie	44 048 €
	Baume les Dames	CCDB	Restructuration de l'îlot Saint Vincent (mission prog et conception en vue réalisation prog de logement)	16 770 €
	Pouligney Lusans	CCDB	Salle multi activités de Pouligney-Lusans en bois et BEPOS	50 000 €
2018	CCDB	CCDB	Réhabilitation du bâtiment des Terreaux - siège administratif CCDB	110 000 €
	Baume les Dames	CCDB	Réhabilitation friche industrielle "Legrand"	98 670 €
	Pays de Clerval	CC2VV	Rénovation école élémentaire, création d'un périscolaire avec restauration, création de locaux associatifs et sportifs	100 000 €

	CC2VV	CC2VV	Rénovation thermique du gymnase de Pays de Cerval	100 000 €
2019	L'Isle sur le Doubs	CC2VV	Renforcement du pôle sportif Paul Elie Dubois	100 000 €
	Mancenans	CC2VV	Rénovation d'un bâtiment pour l'installation d'un atelier de fabrication de boulangerie	75 000 €
	SIVOS de Sancey	CCPSB	Rénovation des locaux périscolaire	125 000 €
				1 119 488 €

Le Président explique qu'en 2019, 5 dossiers n'avaient pas été retenus par les services de l'Etat pour l'avenant 2019 car les projets n'étaient pas assez avancés. Il avait été décidé de les proposer prioritairement pour l'avenant 2020.

Il s'agit de :

- Équipement sportif d'Arcey – CC2VV
- Déchetterie – CCPSB
- Réhabilitation du 2ème étage de la mairie – Commune de Rougemont
- Équipement sportif de Roulans – Commune de Roulans
- Création d'un logiciel de transport à l'offre – PETR du Doubs central.

Le Président indique que ce dernier dossier a été abandonné pour l'instant : le PETR attend de savoir comment va s'organiser la compétence mobilité sur le Doubs central avant de lancer un tel projet.

► AVENANT 2020 AU CONTRAT DE RURALITÉ

Le Président rappelle que l'Etat demande que les projets soient à minima au stade APD. Il demande à ce que les projets soient priorisés le cas échéant par le maître d'ouvrage.

Il propose que les maîtres d'ouvrage qui ont un projet pouvant intégrer cette liste prennent contact avec les services du PETR avant le 26 septembre. Il sera alors demandé les pièces de l'APD pour pouvoir transmettre en Préfecture si le dossier n'a pas encore été déposé.

Délibération D11-3-2020 : avenant 2020 au contrat de ruralité

Le Président expose les motifs.

Suite à la délibération DCS3-6-2016, le PETR a signé son Contrat de ruralité avec l'Etat pour la période 2017-2020 fixant ainsi les volets d'intervention de l'Etat sur le Doubs central.

Annuellement un avenant définit les projets sélectionnés pour intégrer le contrat ainsi que l'enveloppe dédiée par l'Etat pour chaque projet.

Pour l'avenant 2020, sachant qu'en raison de la crise sanitaire l'entretien annuel préparatoire n'a pu avoir lieu en début d'année, il est proposé d'échanger avec les services de l'Etat sur une liste de projets à inscrire, voire à une priorisation de ceux-ci par les différents maîtres d'ouvrage.

L'Etat pourra alors faire son choix en fonction de l'avancement des dossiers et des autres opportunités financières (plan de relance par exemple).

La liste, qui pourra être abondée, est la suivante :

Intitulé	Maître d'ouvrage	Avancement
- Équipement sportif d'Arcey	CC2VV	Stade APD – Démarrage des travaux en 2021
- Aménagement de la zone industrielle de Rang	CC2VV	Démarrage travaux avant la fin de l'année (déposé en DETR)
- Rénovation du pôle de proximité de l'Isle sur le Doubs	CC2VV	Démarrage des travaux début 2020 (stade APD)
- Déchetterie	CCPSB	Stade APD – Démarrage des travaux en 2021
- Réhabilitation du 2ème étage de la mairie	Commune de Rougemont	Dossier déposé en Préfecture
- Espace de Rencontres et d'Échanges Culturels	Commune de L'Isle sur le Doubs	Stade APD
- Équipement sportif de Roulans	Commune de Roulans	Dossier déposé en Préfecture
- Groupe scolaire Mi cour	CCDB	Déposé en Préfecture (DSIL et DETR)
- Espace Multisport	CCPSB	Stade APD – dépôt en Préfecture prochainement

- Espace de coworking	CCPSB	démarrage travaux fin année
- Éclairage du château de Belvoir (dossier tourisme)	CCPSB	Stade APS mais travaux pourraient débuter d'ici la fin de l'année avec en amont un dépôt en Préfecture
- Aménagement de la zone Necchie	Commune de Baume	Étude en cours – attente retour DRAC APD début 2021

Monsieur BEAUDREY indique que la CC2VV opérerait plutôt pour un retrait de l'équipement sportif d'Arcey de cette liste afin de privilégier les fonds liés au Plan de Relance pour ce dossier. L'objectif serait donc de privilégier l'aménagement de la Zone de Rang et la rénovation du pôle de proximité de l'Isle sur le Doubs.

↳ *Délibération* : Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- délègue au bureau le choix définitif des dossiers à proposer,
- autorise le Président à signer l'avenant 2020 proposé par les services de l'Etat.

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

Monsieur VIGREUX rappelle qu'il conviendrait de faire remonter auprès des services du PETR les dossiers à ajouter à cette liste d'ici le 26 septembre, et que pour l'heure, aucun montant de l'enveloppe accordée au titre du contrat de ruralité n'a été indiqué par l'Etat.

En aparté, Monsieur MARTHEY, conseiller régional, annonce que la Région est en train de préparer son plan de relance qui sera voté en octobre prochain. Il précise que par exemple, les plafonds d'aide pourraient être multiplié par deux comme par exemple pour le programme ENVI. Il conseille de demander des compléments d'informations aux agents du PETR du Doubs central qui feront remonter l'information auprès des services de la Région au besoin.

4. MOBILITE

Le Président laisse la parole à Monsieur GARNIER, Vice-Président en charge de la mobilité.

► ÉTUDE MOBILITÉ

Monsieur GARNIER explique que le Doubs central s'est saisi de l'enjeu qu'est la mobilité sur un territoire rural dès 2006 avec la création d'un service public de transport à la demande : TADOU.

Il rappelle que ce service est basé sur l'adaptabilité et l'optimisation des déplacements :

- solidaire, inclusif et flexible (transport de point à point)
- ouvert à tous les habitants sans condition d'âge et de ressource

Ce service géré par le PETR est financé par les communautés de communes du PETR et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Monsieur GARNIER précise que TADOU ne répond pas à tous les besoins de mobilité des habitants et le PETR a essayé de développer et diversifier l'offre sur le Doubs central avec notamment :

- en 2018 : lancement d'une expérimentation d'autopartage en milieu rural. L'expérimentation est encore en cours jusqu'en juillet 2021 avec un véhicule CITIZ à Baume les Dames,
- en 2019 : fête de la mobilité pour promouvoir notamment toutes les formes de mobilité,
- et en parallèle des réflexions pour développer des projets de covoiturage et de transport à l'offre.

Il met en avant qu'au cours de l'élaboration de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), le PETR a mis en attente ses différents projets sachant que la loi allait apporter d'importantes modifications dont le choix de la prise de compétence mobilité par les communautés de communes avant **le 31 mars 2021**.

Monsieur GARNIER explique qu'au vu des apports de la LOM, le PETR a fait le choix de lancer une étude qui a pour objet l'élaboration d'une stratégie mobilité sur le Doubs central avec 4 grandes étapes :

- la réalisation d'un diagnostic des mobilités,
- l'apport juridique et financier relatif à la LOM,
- l'élaboration des scénarii multimodaux avec refus ou prise de compétence
- et le cas échéant (phase optionnelle) accompagnement à la mise en œuvre.

Cette étude est élaborée en concertation avec les communautés de communes qui composent le PETR.

Il précise que le bureau d'études INDDIGO a commencé la phase de diagnostic et a rencontré les communautés de communes le 10 septembre dernier afin de collecter des informations mais également connaître leurs attendus. Le comité technique et le comité de pilotage ont eu lieu le 11 septembre.

Le calendrier posé doit permettre aux communautés de communes de disposer des éléments pour le choix de la prise de compétence ou non avant la fin de l'année.

Monsieur GARNIER évoque l'entretien avec le Vice-président en charge de la mobilité à la Région, M. NEUGNOT. Il explique que cet échange devait permettre d'identifier les orientations de l'étude mobilité mais que toutes les réponses n'ont pas été apportées, notamment pour ce qui concerne le coût et le financement des transports scolaires.

Le Président confirme que la Région pour l'instant n'a pas remis les données financières relatives au transport scolaire.

Monsieur GARNIER rappelle que le service TADOU est important pour le Doubs central et qu'il convient d'analyser les évolutions possibles permettant de répondre à des problématiques particulières comme l'extra-scolaire ou encore le domicile-travail notamment pour les personnes handicapées.

Monsieur GARNIER affirme que la mobilité est essentielle pour un territoire et que l'étude portée par le PETR devra permettre à chaque collectivité de décider de prendre la compétence ou non avant le 31 mars 2021.

Il attire l'attention sur le fait que les communautés de communes qui décident de ne pas prendre la compétence, ne pourront revenir sur cette décision que dans des cas exceptionnels.

Madame LAIGNEAU demande qui finance actuellement les transports scolaires.

Monsieur GARNIER lui confirme que c'est la Région Bourgogne – Franche-Comté.

Le Président du PETR précise que les coûts de la prise de compétence devront être définis au travers de l'étude mobilité. Il explique également que ces chiffres sont déjà en possession de la Région mais que pour le moment, ils ne nous ont pas été communiqués.

Monsieur GARNIER met en garde l'assemblée en rappelant que comme lors de la prise de certaines compétences par les communautés de communes lors de la dernière fusion, le budget afférent est à prendre en compte.

Il précise que la facilité serait de ne pas prendre la compétence mobilité mais au détriment de l'avenir du service TADOU qui pourrait ne plus être maintenu par la Région.

Monsieur BEAUDREY déplore le manque de concertation entre les EPCI et la Région.

Le Président ajoute que lorsque des demandes sont à faire à la Région, il ne faut pas hésiter à passer par Monsieur Arnaud MARTHEY.

Monsieur MARTHEY indique que les montants financiers sont connus par la Région et qu'en matière de mobilité un schéma des aires de covoiturage devrait être prochainement adopté par la Région, en contact avec le Département sur ce dossier.

Madame LAIGNEAU soulève la dégradation du service de transport scolaire en quelques années et demande à ce que l'étude prenne également en considération la qualité des services.

Monsieur Claude HUEBER se demande s'il n'y aurait pas d'autres moyens de transporter les enfants pour parfois éviter des trajets à rallonge.

Monsieur GARNIER indique que si la compétence passe à l'échelle du PETR ; alors il conviendra de réfléchir à l'optimisation des trajets. L'objectif serait de monter en qualité et en gamme.

Monsieur LAURENT se demande si cette étude mobilité permettra à terme de bénéficier de certains financements en lien avec les appels à projets actuellement lancés sur les modes actifs. En effet, sa commune n'a pas été retenue lors de sa candidature à un AAP faute de Plan de Mobilité (schéma intercommunal de voies cyclables) sur son territoire.

Les services expliquent qu'à ce stade, l'étude sert principalement à identifier la prise de compétence. Selon les résultats de l'étude et des décisions prises par les communautés de communes, l'étude « mobilité douce » pourrait être envisagée par la suite.

Monsieur GARNIER clôt les échanges en soulignant le fait qu'il y a beaucoup de choses à faire en matière de mobilité.

► TADOU

▪ Marché prestataire transport en cours

Monsieur GARNIER explique que si le PETR gère le service de transport à la demande TADOU, les transports sont réalisés par un prestataire extérieur qui a une flotte de véhicules et des chauffeurs.

Il indique que le marché actuel avec le prestataire de transport du service TADOU va se terminer courant novembre par atteinte du seuil maximal fixé par la commande publique. Il s'agit d'un marché à bons de commande passé en procédure adaptée (MAPA) avec un seuil maximal à ne pas dépasser de 220 999 euros HT.

▪ Marché prestataire transport 2020 pour le service de transport à la demande du Doubs central

Délibération D12-3-2020 : avenant 2020 au contrat de ruralité

Le Vice-Président expose les motifs.

Le marché avec le prestataire actuel devrait arriver à son terme courant novembre 2020.

Afin de permettre la continuité du service, et ce jusqu'au 31 juillet 2021, échéance à laquelle l'organisation de la compétence mobilité sera définie sur le périmètre du PETR du Doubs central, une procédure de consultation pour un nouveau marché a dû être engagée.

Le caractère urgent de la passation d'un nouveau marché a conduit à ce que le représentant légal de du pouvoir adjudicateur, son Président, soit amené à valider le cahier des charges et à lancer la procédure de consultation en juillet 2020 avec les modalités suivantes :

- Définition de l'étendue des besoins à satisfaire : transport de voyageurs dans le cadre du service de transport à la demande TADOU du PETR du Doubs central
- Montant prévisionnel : le seuil maximal total du marché est de 200 000 € H.T. Les crédits prévisionnels étaient inscrits au budget 2020.
- Procédure : procédure adaptée – accord cadre à bons de commande

Le dossier de consultation est annexé à la note de présentation.

Deux candidats ont déposé une offre.

Aux vues de leur candidature respective, et sachant que le rapport d'analyse des offres ne permet pas à un candidat de vraiment se démarquer, une phase de négociation est en cours.

Afin de ne pas risquer une rupture de fonctionnement du service TADOU, il est donc proposé que le Président signe le marché une fois l'attributaire retenu.

Le Président soumet à délibération.

↳ Délibération : *Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité autorise le Président à signer le marché avec le candidat ayant présenté la meilleure offre.*

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

5. ENVIRONNEMENT

Le Président laisse la parole à Monsieur RONDOT, Vice-Président en charge de la transition énergétique et des économies d'énergie.

► RÉVISION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Monsieur RONDOT indique que, le Doubs central a lancé son PCET (Plan Climat Energie Territorial) en 2015 avec d'une part la réalisation d'un diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et d'autre part la mise en œuvre d'un plan de d'actions.

Il rappelle que ce plan d'action a permis d'aboutir à la réalisation et la réussite de nombreuses actions dont notamment :

- la rénovation de l'éclairage public pour 46 communes,
- l'accompagnement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics (notamment au travers des CEE),
- la mise en place de permanences de conseil en rénovation pour les particuliers,
- la réalisation de nombreux événements de sensibilisation (Eco-festival, Caravane des Energies, Promotion des circuits courts, etc.)

Monsieur RONDOT explique que ce PCET doit être maintenant révisé : le diagnostic doit être mis à jour et un nouveau plan d'action réalisé en intégrant notamment les données relatives à la qualité et la pollution de l'air pour devenir un PCAET (Plan Climat Energie Air Territorial)

Il précise que le PETR a embauché un stagiaire pour ce faire et qu'au cours du dernier trimestre 2020 des ateliers seront proposés pour co-construire avec les acteurs un plan d'action pour les 3 prochaines années.

► ATELIERS ADAPT' : VULNÉRABILITÉ ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Délibération D13-3-2020 : ateliers Adapt' : vulnérabilité et adaptation au changement climatique

Le Vice-Président en charge de la transition énergétique et les économies d'énergie expose les motifs.

Le changement climatique est maintenant une réalité face aux nombreux impacts observables localement et qui vont s'intensifier. Plusieurs secteurs d'activités sont déjà concernés : l'agriculture (avec notamment des problèmes d'eau), la forêt (parasites et sécheresse), le tourisme, mais aussi la santé, les bâtiments (surchauffe, dégradations des terrains), les infrastructures routières (affaissement, effondrement), etc.

Le PETR a depuis plusieurs années mené des politiques en matière d'ATTÉNUATION des émissions de gaz à effet de serre notamment au travers de son PCET (Plan Climat Energie Territorial).

Mais cet outil de planification doit également permettre de travailler sur l'ADAPTATION. En effet, les conséquences locales des changements climatiques en cours doivent être mieux identifiées, analysées pour mieux les appréhender. Il s'agit par ces analyses de réussir à proposer des actions d'adaptation du territoire face aux conséquences de ces perturbations.

À cet effet, l'ADEME avec ALTERRE (Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable) a retenu le PETR du Doubs central pour l'accompagner dans la mise en œuvre d'une dynamique afin de mobiliser les acteurs autour de ces enjeux.

Ainsi le dispositif Ateliers Adapt' doit permettre d'inscrire dans le Plan climat du Doubs central (en cours de révision) une feuille de route spécifique sur le volet adaptation au changement climatique. Plusieurs temps forts seront proposés pour permettre aux acteurs (élus, agents, entreprises, citoyens) de mieux s'approprier les changements actuels et leurs conséquences. Cela passe par la réalisation d'un état des lieux sur la vulnérabilité du territoire et par des ateliers de concertation, des interventions d'experts, des échanges de retours d'expériences, etc.

Cet accompagnement comprend 3 phases de 1 à 2 mois, chacune avec l'organisation de plusieurs ateliers et comités de pilotage. Cet accompagnement est entièrement financé par l'ADEME et la Région. L'intervention d'Alterre constitue un appui méthodologique contribuant à la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans le PCAET : la collectivité reste pilote de sa démarche qui s'inscrit dans la durée.

Cette démarche de co-construction nécessitera une implication importante de la part des élus et des techniciens des collectivités du territoire.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :*

- valide la participation et l'engagement du PETR dans le dispositif ATELIER ADAPT'

- autorise le bureau à mettre en place la gouvernance nécessaire au bon déroulement de ce dispositif.

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

En aparté, Monsieur MARTHEY demande si dans le cadre de la révision du PCAET, la réalisation d'une Evaluation environnementale stratégique sera obligatoire.

Monsieur PELLETIER répond que dans le cadre de la réalisation d'un PCAET « volontaire », cette évaluation environnementale stratégique n'est pas obligatoire alors que dans le cadre d'un PCAET obligatoire, il serait nécessaire d'en réaliser une.

Monsieur MARTHEY se demande si le PCAET à échelle du PETR permettra lors de la conception de document d'urbanisme de chaque commune, de ne pas faire l'évaluation environnementale obligatoire.

Monsieur PELLETIER indique que non, d'autant que le PCAET n'a pas de caractère obligatoire.

6. ECONOMIE

Le Président présente les excuses de Monsieur PIQUARD, Vice-Président en charge du développement des filières locales et du programme LEADER qui ne pouvait être présent ce soir.

► MOBILISATION DES ACTEURS DE LA FORÊT POUR FAIRE FACE À LA SITUATION ACTUELLE

Le Président fait ressortir que le changement climatique et les vagues successives de sécheresse ont fortement impacté les forêts communales.

Il explique que deux actions sont actuellement en projet à l'échelle du PETR du Doubs central afin de répondre aux besoins des communes et des professionnels de la forêt et du bois :

- une rencontre à l'attention des élus pour évoquer les pistes de solutions quant à la gestion et la commercialisation des bois alors que la planification des aménagements forestiers est remise en cause par les déperissements des forêts. Cette rencontre serait organisée en collaboration avec l'Association des Communes forestières et l'ONF.

- des ateliers, dans le cadre du dispositif précité ATELIERS ADAPT', centrés sur la thématique de l'adaptation aux changements climatiques dans la sylviculture et la gestion des forêts. Ces ateliers seront pris en charge par l'ADEME et la Région selon la méthodologie proposée par Alterre.

► PARTICIPATION DU PETR AU FESTIVAL ALIMENTERRE

Le Président explique qu'AlimenTERRE est un festival de films, porté nationalement par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) et animé localement par Récidev, association de solidarité internationale à Besançon. C'est un événement incontournable sur la thématique de l'alimentation durable et solidaire qui se déroule tous les ans entre le 15 octobre et le 30 novembre.

Il indique qu'autour d'une sélection de 8 films documentaires, toujours suivis d'un débat, il a pour objet d'amener les citoyens à s'informer et comprendre les enjeux agricoles et alimentaires en France et dans le monde, afin qu'ils participent à la co-construction de systèmes alimentaires durables et solidaires et au droit à l'alimentation. Relocalisation de l'agriculture, place des femmes dans l'agriculture, restauration collective, impact des choix de consommation sont autant de sujets abordés.

Le Président rappelle que le PETR s'implique déjà depuis plusieurs années à la structuration et la valorisation des circuits courts alimentaires et qu'il a auparavant organisé un certain nombre d'actions sur la thématique. Il met en avant que participer à un événement national va permettre de consolider la position du PETR du

Doubs central sur cette thématique d'autant que l'événement *Qu'est-ce qu'on mange près de chez nous*, habituellement animé par le PETR, n'a pu être renouvelé au printemps lors de la période de confinement.

Le Président fait apparaître que la participation au Festival AlimenTERRE constitue une vraie opportunité pour proposer un temps fort à l'automne autour de l'alimentation sur notre territoire et ce dans l'optique de l'élaboration d'une stratégie alimentaire territoriale à l'échelle du Doubs central.

Il précise qu'il est en effet important que la visibilité du PETR soit renforcée autour de ces problématiques afin de devenir un acteur important des questions alimentaires et agricoles sur le territoire.

Le Président explique que dans le cadre du festival, et si les conditions sanitaires le permettent, il est prévu de projeter un film sur l'un des écrans du Doubs central. Cette projection sera suivie d'un débat, animé par le PETR, avec des acteurs proposés par Récidev (experts de la thématique) ainsi que des acteurs du territoire que nous pourrions inviter. Il conclut en disant que cette projection pourrait être suivi les jours suivants par une visite d'exploitation.

7. SCoT

Le Président laisse la parole à Monsieur CARTIER, Vice-Président en charge de l'aménagement et l'urbanisme.

► AVANCEMENT DU SCoT

Monsieur CARTIER rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Doubs central est actuellement en cours de révision. La phase de diagnostic est sur le point d'être achevée.

Il indique que suite à la réunion organisée fin février avec les Personnes Publiques Associées (Etat, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Région, Département...), et à de nouveaux échanges techniques, le diagnostic a été remodelé en vue de présenter la version « définitive » aux nouveaux élus.

Monsieur CARTIER explique que le PETR a récemment été destinataire du Porter à Connaissance de l'Etat et du Département qui doivent désormais être intégrés et qu'une présentation de ce diagnostic sera faite aux membres du Bureau le 5 octobre prochain.

Monsieur CARTIER précise qu'il conviendra de prévoir une présentation de celui-ci aux membres du comité syndical lors d'un prochain conseil ou d'une réunion dédiée.

Monsieur CARTIER annonce qu'un travail est en cours pour évaluer les impacts des dernières ordonnances de la loi Elan sur les SCoT est en cours.

Il apporte des précisions sur l'objet de ces ordonnances :

- la compatibilité que doit avoir le SCoT avec des documents dits de rang « supérieurs » tels que le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) approuvé avant l'été.
- la modernisation du contenu. Le SCoT a vocation à devenir plus opérationnel, notamment grâce à la possibilité de développer notamment un programme d'actions. De même il sera rendu possible aux SCoT de valoir PCAET et/ou projet de territoire. Enfin dans le cadre des futurs SCoT il conviendra de se poser la question des périmètres pour établir ces documents à l'échelle de bassins d'emplois ou de mobilité.

Monsieur CARTIER explique que ces ordonnances seront applicables à compter d'avril 2021 et concerneront les SCoT engagés à partir de cette date mais que néanmoins, des mesures par anticipation restent ouvertes sous condition au SCoT en cours d'élaboration (cas du SCoT Doubs central) sans être pour l'heure précisées.

Il indique qu'un temps d'échange est prévu avec les prestataires du SCoT le 5 octobre prochain pour éclaircir la situation et aider le territoire à se positionner quant aux suites à donner à ces évolutions.

Monsieur CARTIER rappelle à l'ensemble des membres présents de toute l'importance de participer aux travaux du SCoT en cours de révision car ce document aura un impact direct sur le contenu des documents locaux d'urbanisme des communes.

► APPEL À PROJETS « VILLAGE DU FUTUR : INVENTER VOTRE RURALITÉ IDÉALE »

Le Président laisse la parole à Monsieur JANUEL, Vice-Président en charge de Village de demain.

Monsieur JANUEL annonce qu'en juillet dernier, le PETR a relayé à l'ensemble des communes du Doubs central un appel à projets lancé par la Région Bourgogne – Franche-Comté « village du futur : inventer votre ruralité idéale ». Il précise que seulement 8 à 10 communes de moins de 3 500 habitants seront sélectionnées à l'échelle régionale.

Monsieur JANUEL explique que cette démarche vise notamment à accompagner les communes dans la définition d'un projet de revitalisation/dynamisation de village, issu des besoins locaux, tout en y associant la population. Cette expérimentation se traduit par un accompagnement en matière d'ingénierie au service des communes lauréates et la mise en place d'un réseau dynamique d'échanges de bonnes pratiques et d'expériences entre les communes retenues.

Il fait apparaître que la date limite de dépôt des candidatures sur le site de la Région est fixée au 24 septembre prochain et qu'à ce jour, 2 communes ont fait part au PETR de leur intérêt et comptent déposer une candidature.

Monsieur JANUEL indique qu'il a d'ailleurs été convié sur la commune de Provenchère qui a souhaitée organiser une réunion de préparation à sa candidature. Étaient également invités, la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe, le Parc Naturel Régional Doubs Horloger, les élus de la commune et une quinzaine d'habitants intéressés. Les échanges et ateliers mis en place ont été très constructifs et ont permis d'étayer la candidature de cette commune. Il a notamment été exprimé l'envie de travailler avec l'ensemble des forces vives de la commune pour construire un projet partagé autour de la notion du « bien vivre ensemble ».

Monsieur JANUEL salue le travail réalisé par la commune et plus particulièrement par son Maire, Monsieur SCHELLE, pour mener à bien cette candidature collective dans le cadre de cet appel à projets.

Monsieur JANUEL rappelle qu'il est toujours possible de recourir au dispositif ENVI de la Région. Ce dispositif est destiné aux communes de moins de 3 500 habitants pour soutenir des projets renforçant le « vivre ensemble » et encourager des initiatives co-construites avec la population. Les subventions régionales peuvent porter sur des dépenses d'investissement ou de fonctionnement. Le dépôt des candidatures se fait « au fil de l'eau ».

► **ÉTUDE BIODIVERSITÉ COMMUNALE ET SORTIES TERRAIN**

Le Président laisse la parole à Monsieur CARTIER, Vice-Président en charge de l'aménagement et de l'urbanisme.

Monsieur CARTIER rappelle qu'en 2019, une étude a été lancée avec la Maison de l'Environnement de Bourgogne Franche-Comté (MEBFC) pour réaliser des fiches communales recensant l'ensemble des espèces et habitats sur l'ensemble du PETR accompagnées de préconisations en matière de préservation de ces éléments dans les documents d'urbanisme notamment.

Il demande au service de présenter l'avancement du dossier.

Les services annoncent qu'une première version des préconisations par milieux (habitats) et espèces a été transmise au PETR et sera présentée lors du Bureau du mois de novembre. S'en suivra alors une extraction des données en vue de la formulation définitive des fiches communales. Pour rappel, ces dernières n'ont pas de portée réglementaire, ne s'imposent pas aux communes, mais visent à doter les communes d'un outil d'aide à la décision en apportant des éléments de connaissance sur leur biodiversité communale et sur les possibilités réglementaires en vue de la préserver.

Les services expliquent que parallèlement à cela, 6 sorties terrains animées par la LPO Franche-Comté sont programmées sur le territoire fin 2020 et début 2021. Ces sorties viseront à observer au sein de leur milieu naturel les espèces « emblématiques » du territoire et sensibiliser les élus sur la préservation de ces espèces et de leur habitat, voire comment concilier aménagements divers et préservation des milieux.

Les services indiquent que pour la fin d'année, 3 sorties sont prévues :

- à Blussangeaux (CC2VV) le 21 novembre afin d'observer et mieux connaître l'espèce du Castor.
- à Lanans (CCPSB – date en cours de définition) autour des oiseaux des prairies (notamment le milan Royal).
- à Baume les Dames (CCDB – date en cours de définition) sur la faune des villes.

En raison du contexte sanitaire actuel d'une part, et du nombre limite d'inscription (environ 25 personnes par sortie) d'autre part, il a été fait le choix en Bureau de ne pas proposer ces sorties à la population et de favoriser la sensibilisation auprès des élus des communes concernées par ces problématiques. Des invitations seront adressées prochainement aux communes concernées.

8. GESTION ET COMPTABILITÉ

► **INDEMNITÉ DE FONCTION**

Délibération D14-3-2020 : indemnité de fonction

Le Président expose les motifs.

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

L'article L 5211-12 du CGCT définit les modalités de répartition et de versement de l'enveloppe indemnitaire globale.

La circulaire du 9 janvier 2019 établit les montants maximaux bruts des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 est venu préciser.

Considérant que pour un PETR de 38 644 habitants, le taux maximal de l'indemnité du président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25,59% ;

Considérant que pour un PETR de 38 644 habitants le taux maximal de l'indemnité d'un vice-président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,24% ;

Sachant que le tableau des indemnités de fonction pour le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural en fonction de l'enveloppe maximale mensuelle est le suivant :

**Indemnité : montant de l'enveloppe pour un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de
20 000 à 49 999 habitants**

	Montant maximum mensuel 01/01/2020	Proposition pour le mandat
Président <i>25,59 % de l'indice brut terminal de la fonction publique</i>	995,29 €/mois	Taux de 14,7% de l'indice brut (soit au 22/09/2020 571,74€ brut)
Vice-Président (VP) <i>10,24% de l'indice brut terminal de la fonction publique</i>	398,27 €/mois par Vice-Président	Taux de l'indice brut 5,88% (soit au 22/09/2020 228,69€ brut)
ENVELOPPE MAXIMALE MENSUELLE*	4 579,74 €	1 944 €

* Enveloppe calculée sur la base du nombre maximal de VP pour un PETR (soit 9) et un Président

↳ Délibération : le comité syndical, à l'unanimité, :

- fixe le pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique sur lequel sera basée l'indemnité à 14,7% pour le président et 5,88% pour les vice-présidents,
- propose l'entrée en vigueur de ces indemnités à compter du 30 juillet 2020 pour le Président (date de son élection) et à la date d'entrée de leur arrêté de délégation pour les Vice-présidents.

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

► **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL**

Délibération D15-3-2020 : Décision Modificative n°2 du budget principal

Le Président expose les motifs.

Le budget primitif du PETR a été voté et approuvé par délibération D7-1-20 du 23 janvier 2020.

Considérant que les actions menées par le PETR depuis le vote du budget nécessitent une transcription budgétaire, il est proposé la Décision Modificative n°2 au budget principal.

	Désignation		Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
En fonctionnement				
Dépenses	617	Études et recherche	3 000€	
	6531	Indemnités des élus		2 000€
	6533	Cotisations retraite des élus		500€
	6558	Autre dépenses obligatoires		500€

↳ Délibération : le comité syndical, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 2 du budget principal.

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

► **CARTE ACHAT PUBLIC**

Délibération D16-3-2020 : Carte achat public

Le Président expose les motifs.

Le PETR du Doubs central avait contractualisé avec la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté en date du 15 septembre 2017 pour l'obtention d'une Carte Achat Public. Pour rappel, le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Le contrat avait débuté le 15 septembre 2017 et était d'une durée de 36 mois, il arrive donc à son terme le 14/09/2017. De ce fait, il est proposé de souscrire un nouveau contrat pour la Carte Achat Public auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté avec les termes ci-dessous :

Article 1

Le Conseil d'administration décide de doter le PETR du Doubs Central d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté sera mise en place au sein de la collectivité à compter du 7 septembre 2020 et ce jusqu'au 6 septembre 2023.

Article 2

La Caisse d'Épargne, (émetteur) de Bourgogne Franche-Comté met à la disposition du PETR du Doubs Central les cartes d'achat des porteurs désignés.

Le PETR du Doubs Central procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Épargne mettra à la disposition du PETR du Doubs Central 1 carte(s) achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat du PETR du Doubs Central est fixé à 24.000 euros pour une périodicité annuelle.

Article 3

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat du PETR du Doubs Central dans un délai de 3 à 5 jours.

Article 4

Le comité syndical sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement.

Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté et ceux du fournisseur.

Article 5

Le PETR du Doubs Central créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire du PETR du Doubs Central procède au paiement de la Caisse d'Épargne. Le PETR du Doubs Central paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Article 6

La tarification mensuelle est fixée à 20,00 € pour un forfait annuel de 1 carte(s) d'achat, comprenant l'ensemble des services, dont la gratuité de la commission monétique.

↳ Délibération : Le comité syndical autorise le Président à signer le contrat d'engagement tel que défini dans les termes de la présentation.

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

► **ACCUEIL DES STAGIAIRES ET SIGNATURE DES CONVENTIONS DE STAGE**

Délibération D17-3-2020 : Accueil des stagiaires et signature des conventions de stage

Le Président expose les motifs.

Le PETR est régulièrement sollicité pour accueillir des stagiaires préparant différents types de formations. Il est difficile de présenter en amont les conventions de stage à l'assemblée délibérante et de les faire approuver car les délais entre la demande de stage et la période de stage sont très courts. Afin de pallier cette difficulté de procédure et de faciliter l'accueil des stagiaires, il est proposé d'autoriser, de façon permanente, le Président à signer les conventions de stage qui n'entraînent pas le versement de gratification, d'indemnités ou de salaire.

↳ Délibération : Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer ces conventions.

Votants : 39/ Exprimés : 39/ Pour : 39/ Contre : 0

9. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES RENCONTRES

► QUESTIONS DIVERSES

► PROCHAINES ÉCHÉANCES, BUREAU, CONFÉRENCE DES MAIRES, COMMISSIONS, COMITÉ DE PILOTAGE ...

DATE	EVENEMENT	LIEU	HORAIRE
Lundi 5 octobre	Bureau	Hôtel des services	18h30
Lundi 19 octobre	Comité de programmation LEADER	?	18h30
Lundi 2 novembre	Bureau	Hôtel des services	18h30
Lundi 7 novembre	Réunion entre Président PETR + CC	Hôtel des services	Après le bureau

Le prochain Bureau du PETR prévu le 5 octobre 2020 se tiendra à l'Isle sur le Doubs à la demande de Monsieur BEAUDREY.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 22h15.